

## 8 Débats

# Contre le chômage massif des jeunes, un bonus aux entreprises formatrices

## OPINION

La Suisse est fière de son système d'apprentissage en emploi, des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales qu'on y acquiert, de l'engagement des entreprises en faveur de l'avenir professionnel des jeunes adultes et de la solidarité de notre économie. Le certificat fédéral de capacité (CFC) et l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont les sésames d'une insertion rapide sur le marché du travail. Une part croissante des diplômés s'orienteront plus tard vers une formation tertiaire dans une «université des métiers», nos HES, dont les offres de cursus ont connu une forte croissance ces dix dernières années. Ce système de formation souple et proche des besoins des entreprises est pour beaucoup dans le faible chômage des jeunes en Suisse.

Or voilà que la récession déclenchée par l'épidémie de coronavirus fait peser une lourde menace sur ce modèle jusqu'à présent gagnant. La crainte d'un chômage massif des jeunes grandit dans les départements cantonaux de la formation. Les experts du système éducatif suisse s'alarment: sans mesures inédites et volontaristes, l'apprentissage pourrait sombrer.

Des centaines, des milliers d'apprentis apprendront ces prochains jours que leur entreprise est partie en faillite. Et les possibilités, d'ici à septembre, qu'un autre employeur les réembauche sont faibles. Ce sont autant de parcours de formation qui connaîtront un brutal coup d'arrêt. Par ailleurs, ces deux prochains mois, des milliers de jeunes en dernière année de scolarité obligatoire pourraient échouer à trouver une place d'apprentissage pour la rentrée d'août.

Trop occupés à forger les solutions qui pérenniseront leur entreprise, de nombreux patrons à la tête de PME fragilisées seront enclins à ne pas recruter un apprenti, du moins provisoirement. On peut le comprendre.

Résultat d'une crise aussi brutale qu'inattendue, cette sombre perspective pour l'apprentissage est à prendre très au sérieux. Un jeune sans métier ne trouvera pas de travail. Un jeune sans travail, c'est un risque de désaffiliation sociale, de marginalisation, avec des coûts sociaux en cascade.

La Confédération et les cantons ne sont pourtant pas désarmés. Déjà partenaires de la formation professionnelle, ils peuvent agir, ensemble.

En apportant un soutien direct aux entreprises formatrices pour les inciter à continuer d'engager les jeunes en quête d'une formation à un métier. La Confédération doit aussi contribuer à cet effort.

Le temps presse, car mai et juin sont les mois dédiés au recrutement des apprentis. Il est juste encore temps de déclencher une action nationale d'emvergure en faveur de l'embauche d'apprentis en temps de crise. Une

action forte, parmi d'autres, pourrait consister à ce que l'Etat finance, pour une période donnée, jusqu'à une année, l'entier du salaire des apprentis embauchés par les entreprises qui ont dû recourir au chômage partiel en raison du confinement. Un tel mécanisme incitatif aurait les vertus de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité. Ce «bonus apprenti» soulagerait les charges de l'entreprise formatrice. Celle-ci serait récompensée pour son travail d'encadrement assumé en dépit de la crise.

Aujourd'hui, quelque 25% des actifs sont passés sous le régime de la réduction des horaires

de travail (RHT). Si l'on applique ce taux à l'effectif actuel de 75000 jeunes en formation professionnelle, et que l'on admet un salaire moyen de 1000 francs par mois et par apprenti, cette mesure coûterait quelque 240 millions à l'Etat pendant une année. On peut espérer un retour à des conditions économiques normales dans ce délai. Ce montant n'est pas réhibitif si on le compare avec la masse salariale annuelle soumise à l'AVS, qui est d'environ 400 milliards de francs par an.

Dans la situation exceptionnelle que traverse le pays, l'engagement de la Confédération est requis. Elle pourrait alimenter, via l'assurance chômage, un fond spécial dédié au financement de cette aide directe aux entreprises formatrices. Les cantons, qui financent déjà 75% de la formation professionnelle, pourraient sans doute aussi faire un bout de l'effort, à la marge, augmentant encore l'effet de levier du mécanisme. Les pouvoirs publics manifesteraient ainsi leur attachement à la formation professionnelle en entreprise. Le geste donnerait une réelle perspective à de nombreux jeunes inquiets pour leur avenir.

Le 6 avril dernier, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a invité le Conseil fédéral à examiner les modalités d'un tel mécanisme incitatif. Le temps presse. L'échéance d'août 2020 pour les nouveaux contrats d'apprentissage, c'est demain. ■

CESLA AMARELLE CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE, VD

SILVIA STEINER DIRECTRICE DE L'ÉDUCATION, ZH; PRÉSIDENTE DE LA CDIP

MONIKA MAIRE-HEFTI CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE, NE; VICE-PRÉSIDENTE DE LA CDIP

CHRISTINE HÄSLER DIRECTRICE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE, BE

ANNE EMERY-TORRACINTA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, GE

## SUR LES BLOGS

**Une guêpe dans le bonheur**  
«Le mensonge, c'est le gros problème d'Anna Franklyn. Pour réussir dans la vie et ménager ses proches, la jeune femme a dû mentir à tout le monde sur son passé.» Mireille Descombes a adoré «Nid de guêpes», le dernier roman policier de Rachel Abbott. Une suggestion à retrouver sur son blog «Polars, polis et compagnie», Letemps.ch/mireille-descombes

# Vers la mort définitive du consentement libre et éclairé?

## OPINION

La surveillance est elle aussi infectée par le coronavirus, quel que soit son âge, son sexe ou son état de santé. Elle se porte à merveille et s'apprête à exercer, quant à elle, les pires discriminations. Mentionnons le seul exemple de Singapour, relaté par *Le Temps* dans son dossier sur la surveillance du 3 avril 2020. Ce régime autoritaire «suggère» à ses citoyens d'utiliser une application mobile qui les alerte, pour l'instant a posteriori, lorsque ceux-ci ont approché une personne infectée. Pour que cette alerte devienne instantanée, il n'y a qu'un petit pas à franchir. Et il a été franchi rapidement par la société autoritaire la plus peuplée au monde, la Chine. Et son peuple, comme on a pu le voir tout récemment dans la province du Xinjiang, le gouvernement de Xi Jinping ne le ménage pas. Il n'aura pas ménagé non plus les médecins qui ont voulu alerter le monde de l'arrivée d'une possible pandémie, en les menaçant ou en les mettant en prison. C'est pourtant précisément le même gouvernement qui s'érige aujourd'hui en exemple sur sa gestion de la crise, dont le succès serait rendu possible par l'adoption de technologies de traçabilité des personnes infectées.

En rappelant les principes fondamentaux du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la présidente du Comité consultatif de la Convention 108 et le commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe montrent leur vive inquiétude quant à la possibilité que ces pratiques de surveillance technologique soient suivies par nos sociétés démocratiques<sup>1</sup>. Pourtant, l'adoption et la promotion de ces technologies est bien le chemin que prend la Suisse, d'abord avec la surveillance par localisation des téléphones portables par Swisscom, ensuite avec l'application développée par l'EPFL dans le cadre du programme paneuropéen PEPP-PT, censée «déjouer à la fois le Covid-19 et Big Brother<sup>2</sup>». L'EPFL ne manque pas d'afficher sa fierté que son invention soit suivie par Google et Apple (LT du 13.04.2020), dont on connaît les limites en matière de protection des données.

C'est un lieu commun maintenant de dire que le coronavirus est devenu un test en temps réel de la capacité de résilience de l'ensemble de notre société et de ses institutions. L'arsenal des outils de protection de données, juridiques ou informatiques, ne déroge pas à cette règle. On connaissait déjà les points faibles des principes fondateurs des lois sur la protection des données, mais on les tolérait. C'était faute de mieux, mais aussi parce qu'il fallait bien ménager la chèvre et le chou: les libertés individuelles, d'une part, et les devoirs gouvernementaux et les intérêts commerciaux, d'autre part. Face aux innombrables promesses du big data, plus récemment de l'intelligence artificielle et plus généralement du numérique, il faudrait être fou pour se laisser gêner par des lois obsolètes. Car oui, malgré leurs louables intentions et le génie de leur substance, elles sont devenues désuètes, aux dépens d'ailleurs du mérite de celles et ceux qui ont travaillé dur pour les défendre et qui travaillent plus dur encore pour les mettre à jour.

La grande maladie de «l'esprit des lois» (Montesquieu) de protection des données est le principe du consentement libre et éclairé. On doit pouvoir choisir, sans contrainte, à qui on livre ses données personnelles en échange d'un service, en sachant comment elles vont être traitées. Mais une simple question s'impose ici, à titre d'exemple: dispose-t-on des moyens de savoir comment Google traite les données de notre historique de navigation, et avec quel algorithme? Poser cette question, c'est y répondre: le principe du consentement libre et éclairé est aussi indispensable qu'impossible à réaliser.

Non, la vie privée, ce n'est pas fini. N'en déplaise à Mark Zuckerberg qui affirmait en 2010 «privacy no longer a social norm»<sup>2</sup>. Ce qui doit finir, en revanche, c'est le fardeau du consentement libre et éclairé que l'on fait porter à l'individu devenu impuissant face au pouvoir gigantesque d'un cinquième pouvoir, le pouvoir technocratique des acteurs du numé-

rique. Or, ce dernier risque de devenir totalitaire s'il n'est plus suffisamment contrôlé par les trois pouvoirs traditionnels de Montesquieu (encore lui) ainsi que par le quatrième pouvoir des médias. Il faut prendre conscience que la défense de la vie privée n'a aucun sens si elle n'est pas couplée avec la défense des libertés individuelles, l'égalité de traitement et l'égalité des chances. Ce sont pourtant les valeurs les plus nobles de nos démocraties modernes que nous avons encore une fois à défendre et qui, à de désolantes exceptions près, font consensus au-delà des clivages et des querelles politiques.

Il faut également cesser d'opposer progrès économique et technologique à vie privée, sécurité des citoyens et des Etats, à vie privée, et aujourd'hui santé individuelle et santé publique à vie privée. Nous pensons qu'il est possible de dépasser ces oppositions qui, si elles étaient certes heuristiquement éclairantes, sont devenues stériles et contre-productives. La protection des citoyens, sur tous les fronts, et l'essor de l'économie numérique sont compatibles. Et ils travailleront inévitablement ensemble, ou alors ils ne seront plus. ■

1) <https://www.coe.int/en/web/data-protection/statement-by-alessandra-pierucci-and-jean-philippe-walter>

2) <https://www.theguardian.com/technology/2010/jan/11/facebook-privacy>



DR SAMI COLL CHERCHEUR ASSOCIÉ, UNIVERSITÉ DE GENÈVE



MIKHAËL SALAMIN JURISTE CONSULTANT EN DROIT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

## Se préparer: à quoi et comment?

### CHRONIQUE

**Nous n'étions pas préparés! Les gouvernements sont fautifs! Pourtant, tout le monde savait! Quelle impéritie! Il faudra rendre des comptes...** Voilà les propos qui reviennent sans cesse, sous forme de constats ou d'accusations, sur les réseaux sociaux en particulier, plus souvent concernant certains pays que d'autres. On ressort les exactes prévisions de celui-ci ou de celle-là, datant de bien avant le coronavirus: Bill Gates, la CIA, le professeur Machin, le politicien Chose... Certains textes sont effectivement prémonitoires, prouvant des esprits éclairés, rompus à l'analyse des signes faibles ou forts. Cependant, nos dirigeants ne sauraient anticiper toutes ces prédictions car, si elles se révèlent exactes, nul ne leur en fera crédit, mais si elles n'adviennent pas, on imagine la curée.

**Prenons un exemple bien connu. Après le dernier conflit mondial et les dramatiques épisodes d'Hiroshima et de Nagasaki, alors que la guerre froide aurait pu devenir très chaude au contraire, la Suisse a imposé la construction d'abris antiatomiques.** Ils se sont avérés inutiles et sont devenus l'objet de risées nationales et internationales. Cet investissement, justifié face à un risque nullement improbable, a été a posteriori jugé dispendieux et ridicule. On a même accusé le lobby des cimentiers d'en être à l'origine!

**On est toujours trop prévoyant face aux événements qui ne surviennent pas et imprévoyant lorsqu'ils arrivent car le propre des crises est justement d'être inattendues.**

Si nous avions eu dans nos hôpitaux des masques, des solutions hydroalcooliques, des tests de dépistage et des respirateurs en grand nombre, on ne parlerait pas depuis trois mois de ce coronavirus. Les moyens mis en œuvre auraient permis de le confiner, lui, plutôt que les populations. Mais nous n'avions pas les outils nécessaires, on peut le regretter.

**Dès lors, les Etats vont se munir de réserves. Pourtant, que ferons-nous de millions de masques face à un virus qui déciderait de s'attaquer à nos intestins, exigeant plutôt une provision de langes?** Et quand bien même nous nous serions préparés pour la prochaine épidémie, ce sera peut-être un tremblement de terre qui surviendra, une comète qui heurtera la planète, une guerre qui éclatera, une invasion extraterrestre... A se préparer sérieusement contre toutes les éventualités désastreuses, nous ne vivrions plus, confinés dans nos peurs, enterrés dans nos bunkers. D'excellents romans de science-fiction ont décrit ce qui peut en résulter.

**Faut-il pour autant accepter le fatum des anciens? Non, évidemment. Ce qu'il nous faut veiller à avoir, c'est, à tous les niveaux de la société, une organisation capable de s'adapter, de fournir, de faire face.** Nous devons être capables de fabriquer chez nous les biens de première nécessité. Les citoyens doivent avoir le sens des responsabilités et le civisme chevillé au corps. Les gouvernements doivent être capables de prendre des décisions et de rester unis pour les faire respecter. C'est à cette aune que seront jugés les différents pays atteints par la pandémie: la pertinence de l'action de leurs dirigeants, la justesse des mesures prises, le calme des populations, l'aptitude à soigner, à fabriquer, à nourrir, à sauver. Et, ensuite, c'est essentiel, la résilience de leur économie. Au lieu de rabâcher la signification de l'idéogramme crise en chinois (danger + opportunité), souvenons-nous que ce mot vient du grec ancien, *krisis*, signifiant jugement et décision.

**Enfin, espérons que le Covid-19 fera cesser les plaintes concernant les coûts de la santé.**

Face au niveau élevé des primes, tous rient au scandale (et il y en a quelques-uns effectivement), mais nul ne martèle cette vérité toute simple que rien n'est plus précieux que la santé. Pour preuve, nous venons de lui sacrifier 3% du PIB mondial, 9000 milliards selon le FMI. Le nombre actuel étant de 140 000 morts sur l'ensemble de la planète, et même s'il devait malheureusement doubler, je vous laisse calculer ce que vaut une vie humaine. Nos primes LAMal, à côté, font figure d'oboles! ■

MARIE-HÉLÈNE MIAUTON  
mh.miauton@bluewin.ch

